

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 14 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 07 décembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.

Madame Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL est désignée secrétaire de séance.

Abstentions :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Laure MOREAU, Nina JULIÉ, Ivy POIA, Mickael LELONG et Frédéric PARENT

Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » : Romuald PIDJOT, Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL et Jean-Irénée BOANO

L'élu du la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : Petelo SAO

DELIBERATION N°128 /23/XII

APPROUVANT LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 décembre 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°19/23/III du 23/03/2023, approuvant les autorisations de programme et d'engagement du budget primitif annexe Assainissement 2023,

Vu la délibération n° 100/23/IX du 02/11/2023, approuvant les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 92/2023 du 07 décembre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Sont approuvées les modifications et créations des autorisations de programmes listées ci-dessous dont les fiches individuelles sont annexées à la présente délibération.

N°	Intitulés
	APCP APCP NOUVELLES
7324	ASSAINISSEMENT GABIN BOURVIL

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DÉCEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,

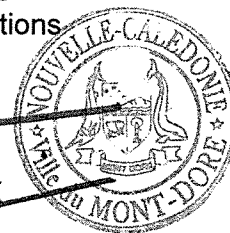
Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL



Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20231214-128-23-XII-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

AP 7324 - ASSAINISSEMENT GABIN BOURVIL

APCP créée au CM du 14/12/2023

AUTORISATION DE PROGRAMME n° 7324					
INTITULE : ASSAINISSEMENT GABIN BOURVIL					
Historique des délibérations : Délibération initiale : CM du 14/12/2023					
Délibération modificatives :					
Libellé	Coût prévisionnel	Total réalisations	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Dépenses d'investissement					
Opération 14524 - Assainissement Gabin Bourvil CA 2024/2027					
Etudes et Travaux	8 000 000	-	8 000 000		
TOTAL DES DEPENSES	8 000 000	-	8 000 000	-	-